

# BULLETIN JOLY BOURSE

## ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

### À LA UNE

#### PRESTATAIRES

**La Cour de cassation affirme que le service de RTO fourni par un CIF est indissociable de la prestation de conseil** → PAGE 18

Jérôme HERBET

#### OPÉRATIONS FINANCIÈRES

**Débats sur l'interprétation de l'article L. 233-10 du Code de commerce** → PAGE 25

Dominique SCHMIDT

#### CHRONIQUE

**Déroptions et autres aménagements à l'obligation de dépôt d'une OPO : panorama de l'activité décisionnaire de l'AMF (2022-2023)** → PAGE 30

Jean-Christophe DEVOUGE et Alexandre CAPEL

**Mesures de défense anti-OPA au sein des sociétés françaises du CAC 40 et du CAC NEXT 20 : panorama 2023-2024** → PAGE 42

Sous la direction de Frédéric BOUVET et Laurence VINCENT

**Direction scientifique****Hervé SYNNET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

**Direction éditoriale****Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

**Comité scientifique****Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

**Marielle COHEN-BRANCHE,**médiateur de l'Autorité des marchés financiers  
membre du Tribunal international administratif de la Banque mondiale**Jean-Jacques DAIGRE,**

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Éric DEZEUZE,**

avocat associé, Bredin Prat

**France DRUMMOND,**

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

**Laurent FAUGÉROLAS,**

senior adviser, Atlas Capital Markets

**Antoine GAUDEMET,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

**Hervé LÉCUYER,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

**Nicolas RONTCHEVSKY,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

**Myriam ROUSSILLE,**

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

**Thierry SAMIN,**chargé d'enseignement à l'université Paris-Panthéon-Assas et Paris V (René Descartes),  
responsable de la réglementation bancaire et financière, direction des affaires juridiques, Société Générale**Dominique SCHMIDT,**

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.  
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement  
l'article via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**Directrice générale, Directrice de la publication** Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER ([audrey.faussurier@lextenso.fr](mailto:audrey.faussurier@lextenso.fr))**Rédactrice en chef adjointe** Angélique FARACHE ([angelique.farache@lextenso.fr](mailto:angelique.farache@lextenso.fr))

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 264 g éq. CO<sub>2</sub>Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2024 : 607,50 € TTC -

Abonnement étranger 2024 : 654,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 400,95 € TTC - Abonnement étranger : 392,70 €

Prix au numéro France : 99,04 € TTC - Prix au numéro étranger : 106,70 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



# SOMMAIRE

## ÉCLAIRAGE

- BJB201v5 • **L'encadrement partiel de la finance « décentralisée » par MiCA, dans l'attente d'un MiCA II** 6  
Sébastien PRAICHEUX et Célestine BARTHOUT

## AUTORITÉS DE SUPERVISION

- BJB201v6 • **Recours contre la décision du collège de l'AMF d'ouvrir une procédure de sanction sans proposer la voie de la composition administrative** 10  
Maxime GALLAND – Cass. com., 10 mai 2024, n° 22-21085, FS-B

- BJB201v7 • **Conditions du recours ouvert contre les décisions de l'AMF portant sur le refus d'ouvrir une enquête** 12  
Maxime GALLAND – CE, 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ch. réunies, 26 avr. 2024, n° 468920

## PRESTATAIRES

- BJB201v4 • **MIF 2 : les changements apportés par la révision de la directive et du règlement sur les marchés d'instruments financiers** 15  
Pierre SUBIGER – PE et Cons. UE, dir. n° 2024/790, 28 févr. 2024, modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers : JOUE L 2024/790, 8 mars 2024 – PE et Cons. UE, règl. n° 2024/791, 28 févr. 2024, modifiant le règlement (UE) n° 600/2014 en vue de renforcer la transparence des données, de lever les obstacles à la mise en place de systèmes consolidés de publication, d'optimiser les obligations de négociation et d'interdire la réception d'un paiement pour le flux d'ordres : JOUE L 2024/791, 8 mars 2024

- BJB201w9 • **La Cour de cassation affirme que le service de RTO fourni par un CIF est indissociable de la prestation de conseil** 18  
Jérôme HERBET – Cass. com., 27 mars 2024, n° 22-16136, F-B

- BJB201v2 • **Exercice illégal de l'activité de conseil en investissements financiers et droit à réparation de l'investisseur** 21  
Laurent SAENKO – Cass. crim., 27 mars 2024, n° 22-84496, FS-B

## OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB201v8 • **Débats sur l'interprétation de l'article L. 233-10 du Code de commerce** 25  
Dominique SCHMIDT – CE, 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ch. réunies, 29 mai 2024, n° 465740, Sté Dôm Finance

## COMPLIANCE

- BJB201x4 • **LCB-FT : publication par l'AMF de sa nouvelle analyse sectorielle des risques** 28  
Martine SAMUELIAN et Hugues VAYSSET – AMF, Analyse sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, 10 juin 2024

## CHRONIQUE

BJB201v3 • <b>Dérogations et autres aménagements à l'obligation de dépôt d'une OPO : panorama de l'activité décisionnaire de l'AMF (2022-2023)</b>	30
Jean-Christophe DEVOUGE et Alexandre CAPEL	
BJB201w1 • <b>Mesures de défense anti-OPA au sein des sociétés françaises du CAC 40 et du CAC NEXT 20 : panorama 2023-2024</b>	42
Sous la direction de Frédéric BOUVET et Laurence VINCENT	